

Le revenu salarial s'établit à 20 540 euros en moyenne en 2015

Simon Georges-Kot, division Salaires et revenus d'activité, Insee

ERRATUM : le 17 janvier 2018, des corrections ont été apportées aux figures 1, 2 et 4, ainsi que dans les données de la figure complémentaire n°2. Les changements sont surlignés en jaune dans l'Excel joint.

En 2015, le revenu salarial annuel, somme de tous les salaires nets perçus par un même individu dans l'année, est de 20 540 euros en moyenne. En euros constants, il dépasse de 0,6 % son niveau de 2014, après avoir renoué avec la croissance l'année précédente. Le revenu salarial des cadres est en moyenne près de trois fois plus élevé que celui des ouvriers ou des employés. Les montants sont particulièrement dispersés pour les moins de 25 ans, les ouvriers et les employés : ces catégories de salariés connaissent plus



Avertissement : en raison d'une révision dans la prise en compte des contrats aidés, les chiffres en niveau présentés dans cette publication ne sont pas directement comparables à ceux publiés l'an dernier (*Insee Focus* n° 75). Les évolutions entre deux années sont estimées à méthodologie identique.

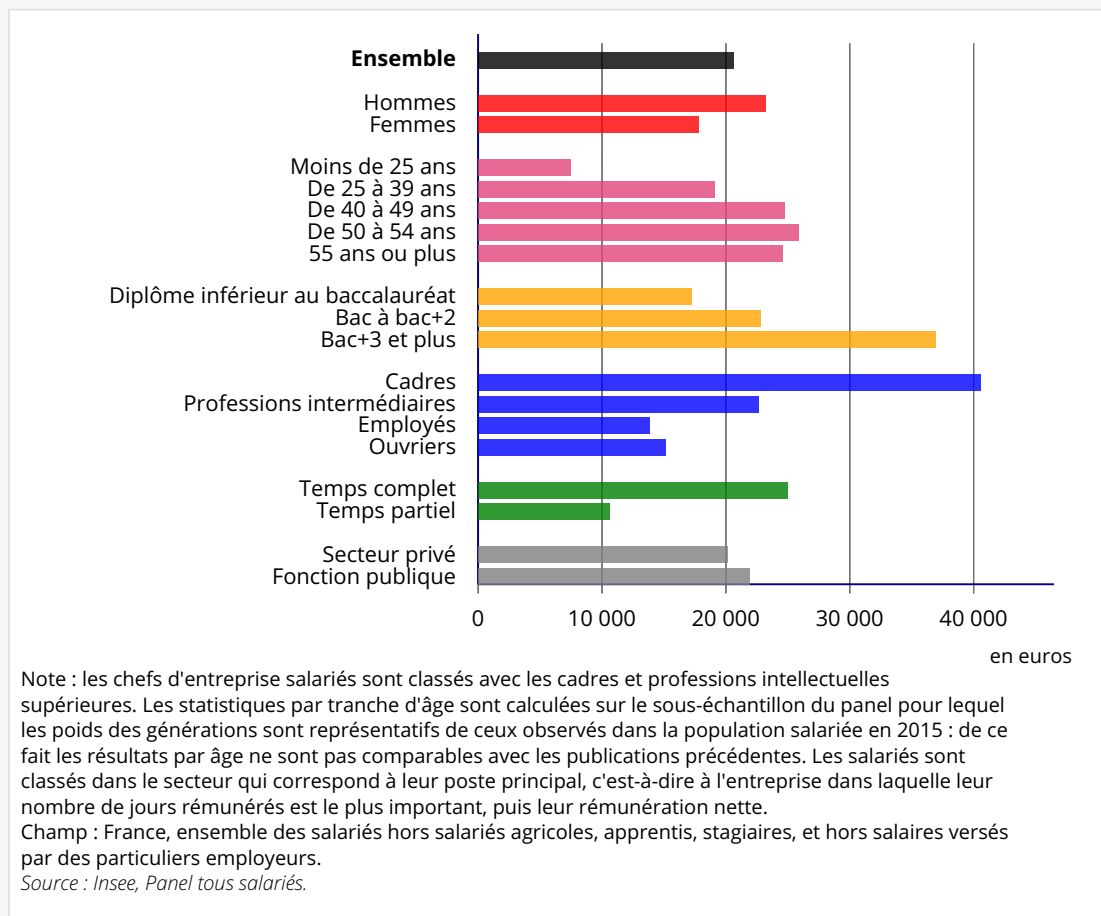
Sommaire

- Le revenu salarial moyen des femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes
- Les écarts de revenu salarial reflètent ceux de volume de travail et de salaire en EQTP
- L'écart femmes-hommes dépend de l'âge et du niveau de revenu salarial
- Le revenu salarial varie plus entre ouvriers ou entre employés qu'entre cadres
- Le revenu salarial moyen augmente de 0,6 % en 2015

Le revenu salarial moyen des femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes

Le **revenu salarial** annuel est la somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours de l'année. Il s'établit en moyenne à 20 540 euros en 2015 (**figure 1**). Il augmente avec l'âge des salariés jusqu'à 54 ans : il atteint pour les 50-54 ans un montant moyen 3,5 fois plus élevé que celui des moins de 25 ans. Les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur en moyenne de 24 % à celui des hommes. Les cadres perçoivent, eux, un revenu salarial 2,7 fois supérieur à celui des ouvriers et 2,9 fois supérieur à celui des employés. Le revenu salarial des diplômés de niveau Bac+3 ou plus est le double de celui des salariés qui n'ont pas le Bac.

Figure 1- Revenu salarial moyen en 2015



Les écarts de revenu salarial reflètent ceux de volume de travail et de salaire en EQTP

Le revenu salarial intègre deux dimensions : le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)**, prix d'une unité de travail salarié (qui s'apparente à un salaire horaire), et le volume de travail salarié réalisé au cours de l'année. Ce dernier, exprimé en EQTP, est fonction de la quotité de temps de travail du salarié (temps plein, temps partiel) et du nombre de jours travaillés au cours de l'année (durée totale des périodes d'emploi salarié).

L'écart de revenu salarial moyen entre femmes et hommes s'explique pour plus des deux tiers par des écarts de salaire en EQTP et pour moins d'un tiers par des différences de volume de travail (**figure 2**).

Les écarts selon le diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle reflètent aussi surtout des différences de salaire. Inversement, l'écart entre salariés à temps plein et à temps partiel provient pour 80 % du volume de travail, et celui entre les salariés du public et ceux du privé en provient quasi entièrement. Cela s'explique par les périodes sans emploi des salariés du privé (chômage ou inactivité).

Figure 2 - Salaire annuel en équivalent temps plein et volume de travail en équivalent temps plein en 2015

	Écart relatif au revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés (en %)	Contribution du salaire ¹ annuel en EQTP (en points)	Contribution du volume de travail ² en EQTP (en points)
Hommes	13	9	4
Femmes	-14	-10	-4
Moins de 25 ans	-64	-22	-42
De 25 à 39 ans	-7	-11	4
De 40 à 49 ans	20	8	12
De 50 à 54 ans	26	13	13
55 ans ou plus	19	19	0
Diplôme inférieur au baccalauréat	-17	-18	2
Bac à bac+2	11	0	11
Bac+3 et plus	79	64	15
Cadres	97	84	13
Professions intermédiaires	10	1	10
Employés	-33	-23	-10
Ouvriers	-26	-23	-3
Temps complet	22	4	17
Temps partiel	-48	-10	-38
Secteur privé ³	-2	0	-2
Secteur public ³	7	-1	8

1. La contribution du salaire annuel moyen en EQTP correspond à la différence entre le revenu salarial moyen d'une catégorie et le revenu salarial moyen fictif de l'ensemble des salariés s'ils percevaient le salaire annuel moyen en EQTP de l'ensemble des salariés tout en ayant le volume de travail moyen de cette catégorie.

2. La contribution du volume de travail d'une catégorie correspond à la différence entre le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés et le revenu salarial moyen fictif de cette catégorie si elle percevait le salaire annuel moyen en EQTP de l'ensemble des salariés, tout en gardant son volume de travail moyen.

3. Les salariés sont classés dans le secteur qui correspond à leur poste principal, c'est-à-dire à l'entreprise dans laquelle leur nombre de jours rémunérés est le plus important, puis leur rémunération nette.

Lecture : le revenu salarial moyen des hommes est 13 % plus élevé que la moyenne. Le fait qu'ils aient en moyenne un salaire en EQTP plus élevé explique 9 points de cet écart (contribution), les 4 points restant venant d'un volume de travail en moyenne aussi plus élevé.

Champ : France, ensemble des salariés dont le volume de travail en équivalent temps plein est strictement positif, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers employeurs. La contribution du salaire annuel et du volume de travail en EQTP à l'écart relatif au revenu salarial moyen est calculée sur les individus pour lesquels le volume de travail est renseigné. Cela explique que la somme des deux dernières colonnes ne soit pas toujours exactement égale à la première colonne.

Source : Insee, Panel tous salariés.

L'écart femmes-hommes dépend de l'âge et du niveau de revenu salarial

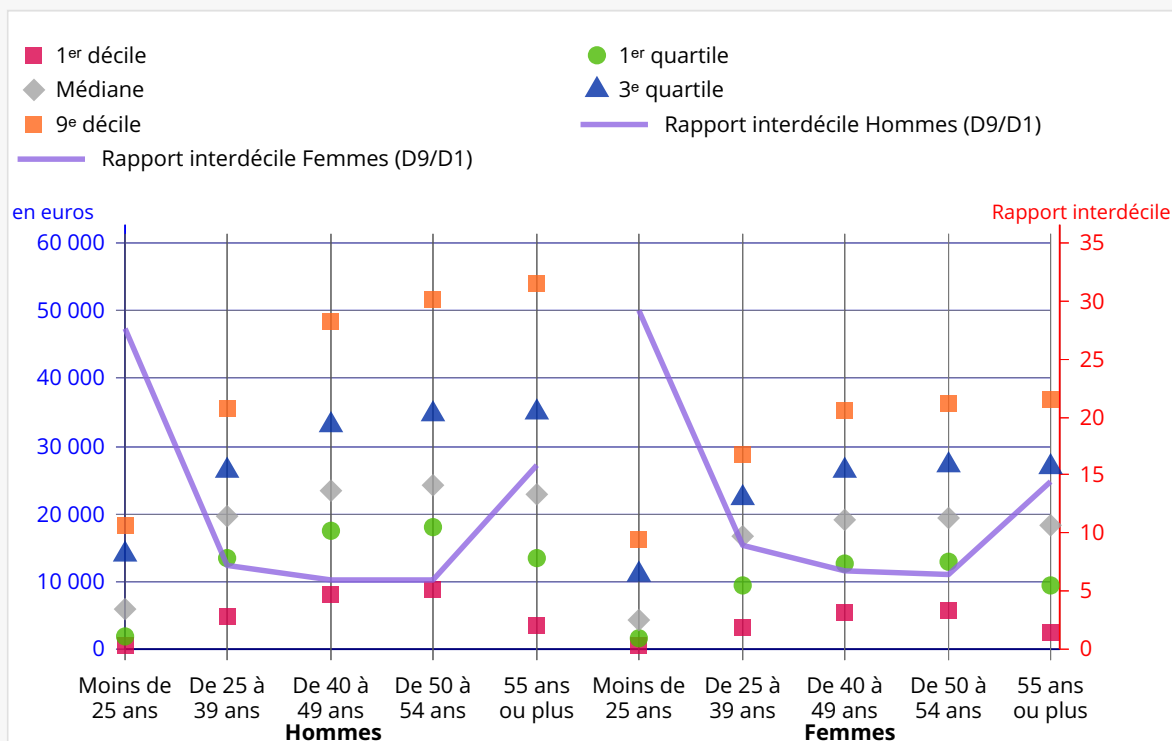
Pour les femmes comme pour les hommes, la dispersion du revenu salarial, au sens du **rapport interdécile D9/D1**, est la plus forte chez les salariés âgés de 15 à 24 ans (un peu moins de 30) et la plus faible chez les 50-54 ans (un peu plus de 6) (**figure 3**). Cette plus forte dispersion chez les jeunes reflète essentiellement la présence de périodes très courtes d'emploi salarié (notamment d'emplois étudiants), à côté de périodes d'emploi continues pour les salariés mieux insérés professionnellement.

Les écarts de revenus salariaux entre femmes et hommes diffèrent selon l'âge et le niveau de revenu salarial. Dans le bas de l'échelle (**1^{er} quartile**), les écarts femmes-hommes sont très marqués : de 25 à 39 ans, un quart des hommes perçoit un revenu salarial inférieur à 13 460 euros ; le montant correspondant est de 9 350 euros pour les femmes, soit 31 % de moins.

Au milieu de l'échelle de revenu salarial (**médiane**) l'écart relatif entre femmes et hommes est moins marqué. Il est plus élevé chez les 55 ans ou plus (20 %) que chez les 25-39 ans (15 %). De même dans le haut de l'échelle (**3^e quartile**), les écarts augmentent avec l'âge après 25 ans, de 15 % pour les 25-39 ans à 23 % pour les 55 ans ou plus. Ces écarts peuvent refléter aussi, mais dans une moindre mesure, des disparités entre générations.

Ces écarts entre femmes et hommes selon l'âge s'expliquent davantage par le volume de travail dans le bas de l'échelle de revenu salarial, et par le salaire en EQTP dans le haut de l'échelle.

Figure 3 - Distribution de revenu salarial par âge et par sexe en 2015



Note : les statistiques par tranche d'âge sont calculées sur le sous-échantillon du panel pour lequel les poids des générations sont représentatifs de ceux observés dans la population salariée en 2015.
 Champ : France, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers employeurs.
 Source : Insee, Panel tous salariés.

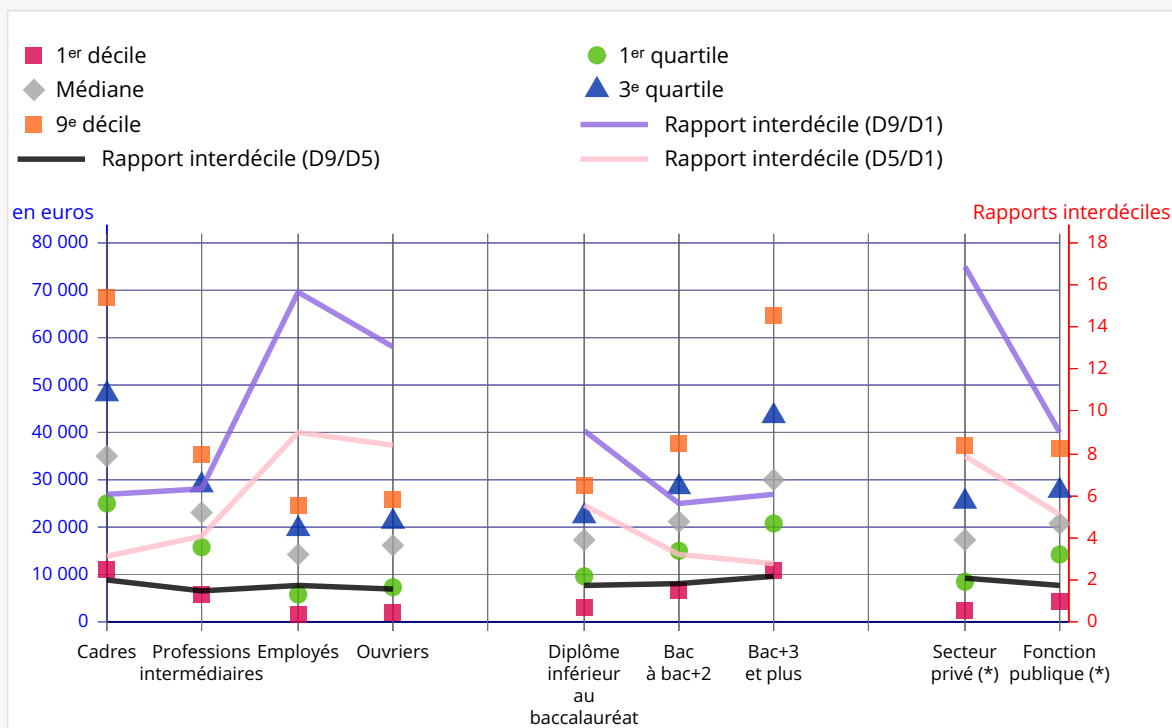
Le revenu salarial varie plus entre ouvriers ou entre employés qu'entre cadres

En 2015, les 10 % de cadres les moins bien rémunérés perçoivent moins de 11 200 euros et les 10 % les mieux rémunérés plus de 68 490 euros, soit 6,1 fois plus (**figure 4**). Ce rapport est bien plus élevé pour les employés (15,7) et les ouvriers (13,1). En effet, dans la moitié basse de leurs échelles respectives de revenu salarial, le volume de travail est souvent plus inégal du fait notamment de périodes plus longues ou plus fréquentes de chômage ou d'inactivité. Au contraire, dans la moitié haute, la dispersion du revenu salarial est plus marquée pour les cadres que dans les autres catégories, au sens du rapport entre le neuvième **décile** et la médiane (D9/D5).

Le revenu salarial varie davantage parmi les salariés les moins diplômés que parmi les plus diplômés, en particulier dans la moitié basse de l'échelle salariale. En revanche, comme pour les cadres, la dispersion dans la moitié haute de l'échelle est plus élevée pour les salariés les plus diplômés.

Enfin, la dispersion du revenu salarial est bien plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public (**figure 4**). Le rapport interdécile D9/D1 y vaut 16,9 contre 9,0 dans le secteur public. Cette différence s'explique par une plus grande variabilité dans le secteur privé, à la fois du volume de travail (pour les revenus salariaux les plus faibles) et des salaires (pour les niveaux plus élevés).

Figure 4 - Distribution de revenu salarial par catégorie socioprofessionnelle, diplôme et secteur d'activité en 2015



(*) Les salariés sont classés dans le secteur qui correspond à leur poste principal, c'est-à-dire à l'entreprise dans laquelle leur nombre de jours rémunérés est le plus important, puis leur rémunération nette. Champ : France, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, Panel tous salariés.

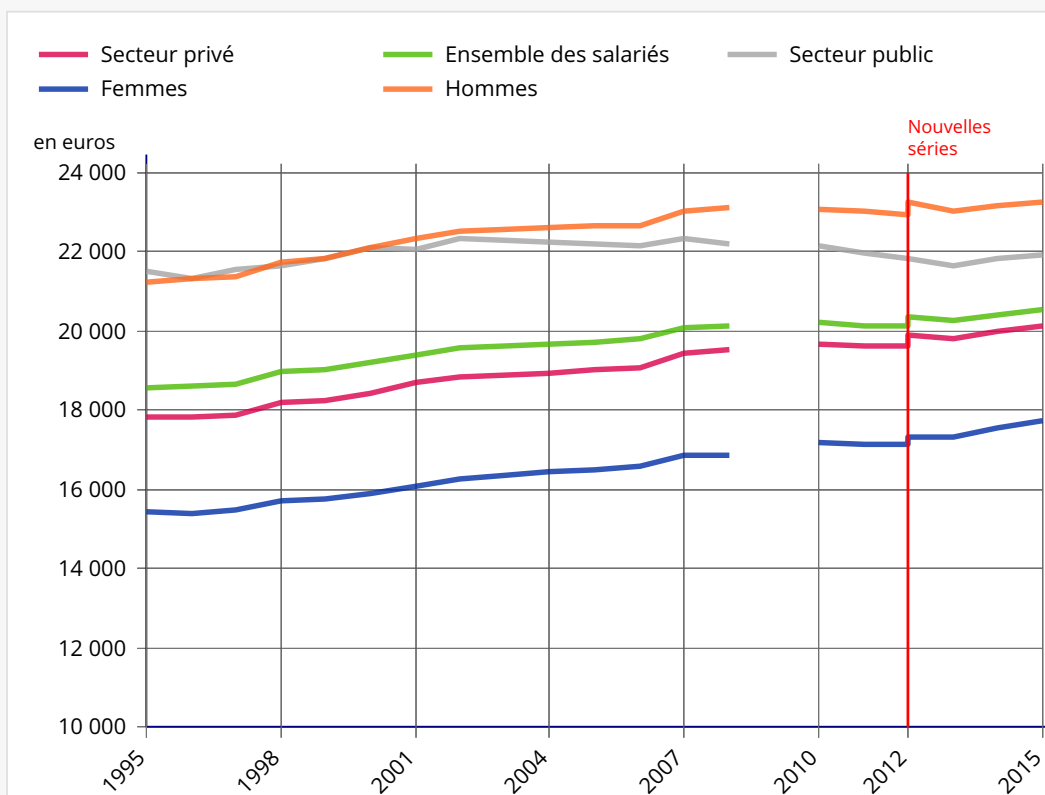
Le revenu salarial moyen augmente de 0,6 % en 2015

Le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés progresse de 0,6 % en 2015 en euros constants. Il a augmenté de 0,6 % en moyenne par an entre 1995 et 2008, puis diminué de 0,3 % par an entre 2010 et 2013 (**figure 5**). En 2014, il a crû à nouveau, de 0,9 %. La hausse en 2015 est plus marquée dans le secteur privé (+ 0,7 %) que dans la fonction publique (+ 0,3 %), les évolutions y étant globalement plus favorables depuis 2010.

Par ailleurs, entre 2010 et 2015, le revenu salarial moyen des hommes a diminué de 0,1 % par an en moyenne, tandis que celui des femmes a augmenté de 0,4 %.

Ces évolutions doivent être interprétées avec prudence : d'une année sur l'autre, la moyenne de revenu salarial n'est pas calculée sur la même population. Par exemple, lorsque la conjoncture s'améliore, certaines personnes plus jeunes ou moins qualifiées peuvent retrouver un emploi. Elles perçoivent alors un salaire plus bas que la moyenne (effet de sélection) et travaillent seulement une partie de l'année (effet entrées/sorties). Ces deux effets conduisent parfois à des évolutions contre-intuitives du revenu salarial moyen.

Figure 5 - Évolution du revenu salarial annuel moyen par sexe et par secteur de 1995 à 2015



Note : les salariés sont classés dans le secteur qui correspond à leur poste principal. Du fait de la fragilité des données de 2003 à 2005, les évolutions ont été lissées entre 2002 et 2006. En 2009, un changement de système d'information (Siasp) provoque une rupture de série sur les salaires versés par le secteur public. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire (CPSO) ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Une estimation du montant de ces cotisations a été effectuée pour l'année 2012 afin de permettre la comparaison entre le revenu salarial en 2012 et le revenu salarial en 2013.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France à partir de 2002, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, Panel tous salariés.

Sources

Le revenu salarial est calculé à partir du **Panel tous salariés**, issu des **déclarations annuelles de données sociales**, des fichiers de paie des agents de l'État, et du **système d'information sur les agents des services publics**. Ce panel suit les périodes d'emploi, les caractéristiques des employeurs et les salaires d'un échantillon au 1/12^e de la population salariée. Entre dans le champ de l'étude toute personne ayant perçu au moins un euro de rémunération d'une activité salariée au cours de l'année, à l'exclusion des salariés agricoles, apprentis, stagiaires et salariés dont le ou les seuls employeurs sont des particuliers. Les contrats aidés sont inclus dans le champ de l'étude alors qu'ils étaient exclus dans les publications antérieures (*Insee Focus* n° 75 et n° 59).

Des **données complémentaires** sont disponibles dans le fichier Excel « Données complémentaires » joint à cette publication.

Pour en savoir plus

> Coudin É., Marc B., Pora P., Wilner L., « **La baisse des inégalités de revenu salarial marque une pause pendant la crise** », in *France, portrait social*, édition 2014, coll. *Insee Références*, novembre 2014.